

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 80 (1953)
Heft: 7

Artikel: Le pruneau...!
Autor: Bossard, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pruneau...!

par Maurice Bossard

Nous sommes heureux de commencer ici la publication d'articles dus à la plume savante d'un jeune philologue et qui démontre que certains de « nos mots » ont un

droit légitime de cité dans notre canton. Nous dédions cette érudite démonstration d'ordre linguistique à Mme Matter-Estoppey et à M. Jean Nicollier qui bataillèrent autour du mot « pruneau », ce dernier trop puriste pour l'admettre.



Il y a déjà eu, à propos de ce mot, bien des pages qui ont été écrites et encore, dans le numéro d'octobre 1952 du *Conteur vaudois*, à propos d'un article d'une collaboratrice, M. J. Nicollier s'en prend à ce mot et veut qu'on dise « tarte aux prunes » et non « gâteau aux pruneaux ». Laissons pour aujourd'hui la « tarte » et le « gâteau » et parlons des « pruneaux ». J'espère que les lignes qui vont suivre mettront un peu de clarté dans ce débat commencé il y a un siècle. En effet, en 1852, Humbert, dans son *Glossaire genevois*, signale que « pruneau » ne désigne en France que la « prune sèche » et que le « pruneau » de nos vergers y est appelé « île verte ».

Excellent linguiste, Humbert n'était pas pour autant un bon agriculteur, car il me paraît difficile de confondre ces deux espèces et si l'on lit la description de l'île verte que donne le *Cours d'agriculture* de Rozier, en 1793, on peut bien dire que c'est là une bien « crouye » prune.

En 1862, Callet, dans son *Glossaire vaudois*, condamne notre « pruneau »

sans lui donner de synonyme français. Dans son dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand, Pierrehumbert signale ce romandisme et lui donne comme équivalent en France : île verte, prune impériale, prune œuf ; au reste, il constate que pruneau est trop ancré dans la langue de chez nous pour qu'on puisse l'en extirper. Pour lui, le « pruneautier » est le « *prunus domestica* » de Linné, en quoi il n'est pas d'accord avec nombre de naturalistes pour lesquels « *prunus domestica* » est le « prunier Monsieur » ; or, on ne saurait assimiler le « pruneau » à la « prune Monsieur » qui est plus ronde, plus juteuse et qui est mûre quinze ou vingt jours plus tôt. En résumé, Pierrehumbert, tout en me paraissant se tromper d'espèce, reconnaît (et cela est déjà important) que le « pruneau » est une espèce de prune au même titre que la mirabelle, par exemple ; et, par conséquent, l'équivalence « pruneau » = « prune » ne répond pas au fait et manque de précision.

Aucun de ceux qui se sont penchés jusqu'ici sur ce petit problème de lan-

gage ne me semblent avoir envisagé cette hypothèse : la présence chez nous d'une espèce de prune qui n'aurait pas eu d'équivalent en France et que nos paysans auraient baptisé « pruneau ». Je vais maintenant essayer de montrer que c'est là que réside la solution du problème.

Dans l'édition parue à Yverdon en 1768-1769, ainsi que dans les suivantes, le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, contient une liste des principales espèces de prunes et l'on peut lire entre autres :

« La prune connue sous le nom de *pruneau d'Allemagne*, parce qu'on en fait principalement usage en pruneaux ou séchés au four ; elle est cependant fort bonne verte et en tourte ; c'est une grosse prune ovale, de couleur violette et sucrée, elle mûrit après les autres espèces. »

En 1769, on trouve à la fin de cet alinéa la lettre B entre parenthèses, ce qui indique que ce passage est dû à un collaborateur de Valmont de Bomare : M. Bourgeois, un naturaliste d'Yverdon ; dans les éditions postérieures, le (B) disparaît ici comme ailleurs. Comme de Bomare ratifiait ou ne ratifiait pas le texte de ses collaborateurs, on peut affirmer qu'il reconnaissait sous le nom de *pruneau* l'existence d'une espèce de prune ne portant pas d'autre nom (du reste, l'île verte, la prune Monsieur et les autres trouvent aussi place dans son catalogue des prunes). Il y a plus : il parle d'un *pruneau d'Allemagne* et voilà qui me paraît décisif. Ce n'est pas de France, mais bien de Suisse allemande (l'Allemagne pour les gens du XVIII^e siècle), voire d'outre-Rhin, que nous sont venus les « pruneaux ». Du reste, les noms des variétés, encore actuellement, confirment ce témoignage qu'on pense aux pruneaux Fellenberg, de Saxe, de Bâle, etc. La France a donc, pendant un siècle

et demi en tout cas et même peut-être bien plus, ignoré notre pruneau. Depuis le début du siècle, les choses ont changé, le dictionnaire Larousse de 1907 enregistre en effet un mot nouveau désignant une espèce de prune, il s'agit de « quetsche » dont la description correspond à celle de notre pruneau. Pourquoi s'en étonner si l'on songe que c'est là la forme alsacienne du mot allemand Zwetschke qui est justement notre « pruneau ». Ainsi donc, c'est également d'une terre de langue allemande que les Français ont reçu leur « quetsche ». L'équivalence « pruneau » = « quetsche » est, du reste, reconnue des arboriculteurs, ainsi que le prouve le témoignage de MM. Aubert et Lugeon.

En conclusion, l'emploi du mot « pruneau » me paraît bien justifiée, puisque cette espèce de prune fut appréciée chez nous bien longtemps avant de l'être en France et que, d'autre part, nos ancêtres, ne se contentant pas de franciser le mot allemand, lui ont imposé un nom bien français. Libre maintenant aux puristes de chez nous de faire marche arrière et de l'appeler « quetsche » ! Quant à l'équivalence « pruneau » = « prune », elle n'est pas juste et surtout bien vague : on peut aimer le « gâteau aux pruneaux » sans, pour cela, aimer toutes les « tartes aux prunes », c'est là question de qualité de fruits, un peu comme dans les vins où un amateur de Dézaley ou d'Yvorne n'appréciera pas forcément une quelconque « goillasse » faite de vin algérien, hongrois et autres.

* * *

Réd. — Et maintenant vivement le Jeûne pour que l'on puisse mordre sans arrière-pensée et à pleines dents dans un de ces fameux « gâteau » aux PRU-NEAUX » bien de chez nous.